



06 et 07 décembre 2018 à Strasbourg | 2 jours

Formation 2 jours à Strasbourg / dans le cadre de la formation longue DDQE Strasbourg

La réhabilitation énergétique des bâtiments

Maîtriser les solutions de conception et
Les solutions techniques pour faire atteindre
Le niveau BBC à un bâtiment existant

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Jour 1 : Isolation - enjeux et critères de choix

1. Thermique / Confort. Rappels des notions de base
2. Éléments de contexte. Quelles performances pour les parois ? (neuf et réhabilitation)
3. Conditions pour une isolation performante et pérenne
4. Isolation et humidité. (Besoin de pare vapeur ?...)
5. Isolation et inertie. Notion de confort d'été
6. Que serait une isolation écologique
7. Critères pour le choix des isolants : éléments thermiques, hygrométriques, économiques et environnementaux

Jour 2 : La réhabilitation énergétique

1. Éléments de contexte. Quelles performances pour les bâtiments ?
2. Faire atteindre le niveau BBC à un bâtiment existant : Principes, méthodologie ; Investir dans la conception ; Investir sur l'enveloppe du bâtiment ; Investir dans les équipements (ventilation, chauffage, ECS...)
3. Complémentarité des options de base
4. Focus sur le fonctionnement hygrométrique du mur ancien
5. Lorsque l'on ne peut isoler les murs ? Les sols ?
6. Les questionnements en suspens; les pistes non encore exploitées

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Réaliser la contribution de l'isolation sur le fonctionnement d'un bâtiment (performance, inertie, confort d'été...)
- > Savoir choisir un isolant, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > Conception, isolation, captage solaire, équipements, comportement... : Savoir identifier les nombreux leviers d'action pour qu'un bâtiment existant atteigne le niveau BBC

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices
- > Les supports de cours seront remis aux participants
 - > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : **ENSAS** – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, 6-8 boulevard du Président Wilson 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)
Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu
À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG
Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG

> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature** _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'élève d'inscription de session par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL ouvert à la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le matin de 140 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 100 heures / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un arrêté d'attribution (profilé à l'élève) 24 heures / jour (CC) (pour télécharger les documents, contactez l'association gérant.les2rives@scop-les2rives.eu)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur), bureaux d'études (thermique, économie...), agences de paysage, architectes, architectes paysagistes, économistes, etc.	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site www.actalians.fr	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour * Prise en charge des repas (premier jour) - repas max (max 15€ / jour) - multiples de repas lors de voyages d'étude (max 60 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km + Forfait 204 € / jour = 1000 €
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 10 à 15 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 15 à 24 salariés : 2 800 € max. * SAJAN FAFIEC : toutes entreprises pour les entreprises de 49 salariés (20 000 € maximum individuel) * entreprises de 49 à 99 salariés : 3 000 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 3 000 € max. * entreprises de plus de 500 salariés : 3 000 € max. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, il est possible de bénéficier d'un forfait de 1000 € par salarié pour la formation.

© Scop les 2 rives